
AVIS PUBLIC

Projet de Règlement no. 2026.02 Assemblée publique de consultation

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 12 janvier 2026, la Municipalité d'Ogden a adopté le Projet de Règlement no. 2026.02 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » no. 2024.06.

Ce règlement a pour but de modifier le Règlement numéro 2024.06 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir au PIIA le prolongement d'une rue existante et également assujettir la construction de nouveaux bâtiments principaux, d'agrandissements importants à la volumétrie des bâtiments principaux et la reconstruction à certains critères selon les secteurs, afin d'assurer une meilleure intégration des projets quant à l'architecture, au secteur et au milieu naturel.

Ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée de consultation publique qui se tiendra le 2 février 2026 à 18h45 dans la salle du conseil municipal située au 70 chemin Ogden à Ogden. Au cours de cette assemblée de consultation, monsieur le maire ou tout membre du conseil désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront alors entendus. Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce projet, vous pouvez également les faire parvenir à la municipalité avant la date et heure de l'assemblée de consultation.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 70 chemin Ogden, à Ogden.

Donné à Ogden ce 16 janvier 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site web municipal le 16 janvier 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de janvier 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE